



MINISTRE DES TRANSPORTS

**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE**

30 JUIN 2020

Abidjan, le.....

N° 002884 ANAC/DTA 

**NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES COMPAGNIES AERIENNES,
EXPLOITANTS D'AERONEFS ET USAGERS DU SYSTEME E-DSA**

Objet : Reprise des vols internationaux à compter du 1^{er} juillet 2020

Lors de sa session du 25 juin 2020, le Conseil National de Sécurité (CNS) a décidé de la réouverture des frontières aériennes et de la reprise des vols internationaux à compter du 1^{er} juillet 2020.

J'invite, par conséquent, toutes les compagnies aériennes régulières à soumettre à l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile, leurs programmes horaires Eté 2020, pour approbation.

Par ailleurs, je porte à la connaissance de toutes les parties intéressées, que le système électronique de demande de Survol et Atterrissage, en abrégé E-DSA, est réactivé.

Cette reprise doit s'opérer dans le strict respect des exigences de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ainsi que des mesures sanitaires arrêtées par le Gouvernement.

Le Directeur Général

Sinaly SILUE